

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 JUIN 2015

Présents : M. GAZZIERO, Maire,
MM. BALANS, BERNADET, PONCHATEAU, Mmes LAGARDE, BANOS, Adjoints,
Mmes CHARDONNET, GAURY, LE GALL, SERVAND, ZAÏRI-AMARAL,
MM. DULUC, MONIER, VIGNES.

Valablement représentés : M. DUSSOULIER par M. GAZZIERO,
Mme PEDEBIBEN par M. BERNADET,
Mme LE LAGADEC par Mme LE GALL,
M. ARDURAT par M. DULUC.

Secrétaire de séance : M. DULUC.

Approbation et signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04/05/2015.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

- Vente d'une maison, située lieu-dit « Le Bourg », 1.985m², appartenant à Mme GUICHENÉ, au prix de 128.000€
- Vente d'une maison, située lieu-dit « Les Trichots », 1.068m², appartenant à M. GUITTENIT, au prix de 120.000€
- Vente d'une maison, située lieu-dit « Bazas », 1.378m², appartenant à Mme HELFRITT, au prix de 122.000€
- Vente maison et chai, situés lieu-dit « Au Grand Chemin », 1.310m², appartenant à Mme GANUCHAUD, au prix de 65.000€

Le Conseil renonce à son droit de préemption urbain sur ces biens.

TRAVAUX SANITAIRES DE LA SALLE DES FÊTES :

AVENANT N°1 – LOT 1 – GROS ŒUVRE :

M. BERNADET informe le Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer l'aménagement des accès à la salle des fêtes et aux sanitaires. La Société BOTTECHIA, titulaire du LOT 1 – Gros Œuvre – a présenté un devis comprenant fourniture et pose de bordures, remblai et dallage en béton désactivé pour un montant de 3.467,40€ HT.

Le Conseil Municipal approuve ce devis. Le nouveau montant du marché pour le LOT 1 – Gros Œuvre – SARL BOTTECHIA s'élève donc à :

HT : 24.009,90€ + 3.467,40€ = 27.477,30€

TTC : 28.811,88€ + 4.160,88€ = 32.972,76€

AVENANT N°1 – LOT 7 – PLOMBERIE SANITAIRE :

M. BERNADET informe le Conseil qu'il est nécessaire de modifier le titulaire du marché des sanitaires de la salle des fêtes pour le LOT 7 suite à la cessation d'activité de l'Entreprise GUERIN, celle-ci ayant été reprise par l'entreprise AECS M. TALLON Laurent.

Le Conseil approuve cette modification :

- nouvelles coordonnées : AECS – M. TALLON Laurent
6 Chemin de Bergea
33490 SAINT-MAIXANT
- montant de l'offre : Non modifié
- répartition des prestations : Non modifiée
- compte à créditer : CICS B Langon

10057 19233 00074345101 24

CMCIFRPP

FR76 1005 7192 3300 0743 4510 124

- bénéfice de l'avance forfaitaire : Non modifié
- durée de l'exécution du marché : Non modifiée
- durée de validité de l'offre : Non modifiée
- origine et part des fournitures : Non modifiées
- le montant du marché pour le LOT 7 – Plomberie Sanitaire – AECS M. TALLON Laurent s'élève donc à 7.360,45€ HT, soit 8.832,54€ TTC.

M. BERNADET signale au Conseil que l'avancement des travaux est conforme au planning prévisionnel. Le plâtrier a commencé ses travaux cette semaine.

D'autre part, nous avons reçu la confirmation de la Sous-Préfecture de l'attribution de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) d'un montant de 33.110€.

BÂTIMENT MODULAIRE :

M. BERNADET donne le compte rendu de la réunion de la Commission Bâtiments/Voirie qui s'est tenue ce même jour :

Suite à l'annonce de l'ouverture d'une neuvième classe pour la rentrée de septembre 2015, des demandes ont été faites auprès de spécialistes de bâtiments modulaires. Quatre offres ont été reçues en Mairie :

- ALGECO : 71.113,26€ TTC
- AQUILOC : 99.600,00€ TTC
- ATEMCO : 70.260,00€ TTC
- PORTAKABIN : 95.623,20€ TTC

Compte tenu de la qualité des prestations, des références et du prix, la Commission a retenu l'offre de la Société ALGECO qui comprend :

- Salle de classe 51,69m², entrée 7,33m², sanitaires 8,92m²
- Chauffage, climatisation, RT2012
- Délai de livraison : 9 semaines
- Constitution du dossier de permis de construire

Sont à la charge de la Commune :

- Fondations
- Branchements aux réseaux : électricité, eau, assainissement

DEMANDE DOTATION PARLEMENTAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'annonce de l'ouverture d'une neuvième classe à l'école de Saint-Maixant pour la rentrée de septembre 2015, des demandes ont été faites auprès de spécialistes de bâtiments modulaires pour mettre en place le plus rapidement possible une nouvelle salle de classe afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles dès la rentrée.

Le Conseil Municipal :

- décide d'installer un bâtiment modulaire, dans le périmètre de l'École François Mauriac, comprenant une salle de classe de 51,69m², des sanitaires de 8,92m² et une entrée de 7,33m²
- décide d'équiper ce bâtiment avec tout le mobilier et le matériel pédagogique adéquat
- accepte le montant total de l'opération suivant :

. Bâtiment modulaire :	59.261,05€
. Fondations :	6.828,70€
. Mobilier / Matériel :	9.404,83€
TOTAL HT :	75.494,58€

TOTAL TTC : 90.593,50€

- sollicite une aide financière auprès de Madame la Députée de la Gironde, au titre de la réserve parlementaire
- accepte le plan de financement suivant :
 - . Réserve Parlementaire : 6.000,00€
 - . Autofinancement : 84.593,50€
- autorise Monsieur le Maire à lever les fonds nécessaires et à signer tous les documents concernant cette opération.

FDAEC :

Monsieur le Maire fait part au Conseil des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière du vote du Budget Primitif 2015.

Après consultation de l'ensemble des Maires du Canton de l'Entre-Deux-Mers, le 21 mai 2015, l'accord définitif a fixé le montant de la subvention, au titre du FDAEC 2015, pour la Commune de Saint-Maixant, à 21.410,98€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- réaliser en 2015 les travaux de voirie suivants :

. Rue Fournier	11.083,20
. Rue de Cariot/Portail Rouge	6.553,20
. Rue Calèze	3.018,00
. Rue des Pieds de Vigne	10.016,40
. Place du 19 mars	14.490,00
. Lotissement des Vignes	2.402,40
. Point à Temps	15.840,00
TOTAL TTC :	63.403,20€

- demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 21.410,98€ au titre du FDAEC 2015

- assurer le financement complémentaire par autofinancement pour 41.992,22€.

OFFRES DE PRÊTS :

Monsieur le Maire présente au Conseil les offres de prêts pour un montant de 400.000€, sur 15 ans, avec périodicité annuelle, afin de financer les investissements 2015 :

- La Banque Postale : Taux = 2,31%
Échéance = 31.856,75
- Caisse d'Épargne : Taux = 2,03%
Échéance = 31.200,10
- Crédit Agricole : Taux = 1,75%
Échéance = 30.559,95

Le Conseil décide de retenir l'offre du Crédit Agricole.

PERSONNEL COMMUNAL :

Heures complémentaires :

M. BALANS informe le Conseil que, dans le cadre de l'organisation des nouveaux rythmes scolaires et des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) et pour des remplacements d'agents en arrêt maladie, les agents ont effectué au mois de mai les heures complémentaires suivantes :

- Mme BARBAZANGE Aurélie : 30H45
- Mme DUPA Isabelle : 4H45
- M. DUCOS Mickaël : 12H

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de chaque agent.

Renouvellement de contrats :

Monsieur le Maire propose au Conseil de renouveler les contrats de Mesdames DUPA Isabelle et WATA Adeline qui se terminent le 30 juin 2015.

Le Conseil donne son accord pour renouveler ces deux contrats, à 20 heures par semaine, pour une durée de 6 mois, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015.

RESTAURANT SCOLAIRE :

Mme LAGARDE donne le compte rendu des dernières réunions de la Commission Cantine :

Les règles de vie au Restaurant Scolaire ainsi que tous les documents concernant le nouveau système de facturation des repas pour la rentrée de septembre 2015 ont été présentés à la Directrice, aux Parents d'Élèves, à la diététicienne et aux référents des agents. Après quelques échanges, ces nouvelles dispositions ont été bien reçues. Le Conseil valide la mise en place du système de facturation et approuve les règles de vie au restaurant scolaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le coût du repas au restaurant scolaire est actuellement de 2,20€ (depuis le 04 août 2014). Compte tenu de l'augmentation des denrées alimentaires, le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix du repas au restaurant scolaire, à compter du 31 août 2015 :

- Pour les enfants : 2,30€
- Pour les adultes : 4,60€

M. MONIER informe le Conseil du questionnement de Mme REGLAIN :

- mettre en place un système déchets/compost
- prévoir un exercice d'évacuation au restaurant scolaire
- établir les conditions d'accord pour les « panier-repas » pour les enfants allergiques
- augmenter les « produits bio » dans les menus
- faire paraître une photo de l'équipe des agents sur le site Internet de la Commune

Tous ces points seront abordés prochainement.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – COMMISSION TOURISME :

M. BERNADET donne le compte rendu de la réunion du 21/05/2015 :

L'installation de la signalétique commencera la semaine du 22 juin.

Le montant de la participation communale a été revu à la hausse (+1.991€), suite à certains oublis lors du prévisionnel des commandes. Il passe de 1.055,54€ à 3.046,54€.

Le dossier de la piste cyclable est pratiquement finalisé.

Le développement touristique et économique reste problématique à cause des mauvaises conditions de connexion Internet.

INFORMATIQUE :

M. PONCHATEAU informe le Conseil qu'il est nécessaire de renouveler la licence antivirus des postes informatiques de la Mairie et de l'école. Le devis de la Société EXEC s'élève à 560€ HT, pour 14 postes, pour une durée de trois ans. Accord du Conseil.

CONTRAT CONCESSION GRDF :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le contrat de concession avec GRDF arrive à échéance fin décembre 2015.

GRDF présente un nouveau projet de contrat national qui a été établi en étroite collaboration entre GRDF et la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies).

Le Conseil approuve ce projet de contrat.

SDEEG :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier du Syndicat d'Énergie Électrique de la Gironde concernant les éventuels besoins en fourniture d'électricité « verte ». À titre indicatif, le surcoût d'une fourniture garantie d'origine renouvelable est de l'ordre de 1€ à 2€/MWh. Le Conseil décide de ne pas donner suite à cette proposition et de rester sur une alimentation « classique » (mix énergétique national).

QUESTIONS DIVERSES :

ENTENTE SPORTIVE :

L'ensemble du Conseil est invité à l'Assemblée Générale de l'Entente Sportive qui aura lieu le samedi 20 juin 2015, à 18H30, dans la salle polyvalente près du stade de Verdélais.

ASSOCIATION D'AIDE MÉNAGÈRE :

M. BALANS informe le Conseil que l'Assemblée Générale de l'Association d'Aide Ménagère aura lieu le jeudi 18 juin 2015, à 20H, dans la Mairie.

VISITE DE LA COMMUNE :

La visite de la Commune pour l'ensemble du Conseil aura lieu le samedi 04 juillet 2015 et sera suivi d'un repas. Merci de penser à s'inscrire.

REMISE DE DIPLÔMES :

La cérémonie du 02 juin 2015, concernant la remise des diplômes Piéton et Internet aux enfants de l'école a rencontré un vif succès. Cette réception était organisée en présence des enfants et de leurs parents, des enseignants, de la presse locale et des élus ainsi que des Gendarmes qui ont pu confirmer la réussite de cette manifestation devant le nombre de participants.

Mme SERVAND signale que le chemin de randonnée en bord de Garonne est impraticable vu la hauteur des herbes. Les services techniques feront exceptionnellement un nettoyage.

M. BALANS informe le Conseil que les deux chalets d'urgence sont occupés.

M. VIGNES demande s'il est possible d'installer la commande d'éclairage dans les vestiaires de la salle des fêtes, sachant qu'actuellement cette commande est dans le vestiaire des arbitres. M. BERNADET posera la question à l'électricien et à l'organisme de contrôle et sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.